

N°: 70

Date réception Préfecture

Conseil du 26/06/2015  DIRECTION ENVIRONNEMENT SERVICE DECHETS PROPRETE	Identifiant : 2015-0262	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
	Titre : Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - P.J. : rapport annuel 2014	
	Etudiée par : La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 11/06/2015 La commission Générale et des Finances du 19/06/2015	
	Rapportée par :	
Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement		

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée : la présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport annuel est présenté conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, aux articles L.1411-13, L.2313-1, L.2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Les annexes du décret suscité donnent la composition du rapport qui comporte des indicateurs techniques mais également financiers.

Ces indicateurs sont contenus dans le rapport ci-joint et attestent du déroulement de l'année 2014 marquée par :

- l'intégration opérationnelle de Ligugé dans le périmètre de Grand Poitiers, au titre de la gestion des déchets
- la réalisation des travaux de mise en conformité de l'UVE (mesure en semi continu des dioxynes)
- le démarrage du nouveau centre de tri de la collecte sélective.

Il vous est proposé de prendre connaissance de ce dossier, qui sera adressé au Conseil Municipal de chacune des communes composant la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2014– seizième année

Ce rapport est présenté conformément à :

- la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- les articles L.1411-13, L.2313-1, L. 2224-5 et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Préambule :

L'année 2014 s'est inscrite dans la continuité du schéma de gestion des déchets qui a cours depuis le 1^{er} janvier 2006.

Elle a néanmoins été marquée de plusieurs événements :

- l'entrée « opérationnelle » de la commune de Ligugé dans le schéma de gestion des déchets de Grand Poitiers aussi bien au niveau de la collecte que de la déchetterie.
- la réalisation des travaux de mise en conformité de l'UVE (mesure en semi continu des dioxynes)
- le démarrage du nouveau centre de tri de la collecte sélective
- la grève d'une partie du personnel du prestataire de collecte sur 10 jours courant mai 2014

Le rapport qui suit s'inscrit dans la continuité du rapport précédent et, pour ce faire, les éléments chiffrés de 2014 seront, autant que possible, présentés et commentés au regard des données des dernières années.

Au plan financier, 2014 est la septième année d'application d'un unique budget, le budget annexe CTVD pour « collectes, transports et valorisation des déchets ».

La trame de ce rapport demeure sous instructions citées plus haut.

Sommaire

I. Les indicateurs techniques	3
1 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets (pour mémoire, reprise partielle des rapports annuels passés)	3
1.1. Territoire desservi par les collectes	3
1.2. Evolutions effectives dans l'organisation de la collecte	3
1.3. Nombre d'habitants desservis par la collecte – points de regroupement	3
1.4. Fréquence de collectes	4
1.5. Collectes séparatives	6
1.6. Déchetteries (et encombrants)	7
1.7. La plate-forme de compostage de Saint Nicolas	9
1.8. Les quantités de déchets collectés puis traités en 2014	10
2. Indicateurs relatifs au traitement des déchets (nature et localisation)	13
2.1. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE)	13
2.2. Le centre de tri	16
2.3. Indicateur global de « deuxième vie »	16
II. Les indicateurs financiers	17
1. Modalités d'exploitation du service d'élimination	17
2. Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	18
2.1. La sous partie « collectes » du budget CTV (ex-budget général de la T.E.O.M.)	18
2.2. La sous partie « UVE » du budget CTV (ex-budget annexe de l'U.V.E.)	19
2.3. Les principales prestations rémunérées à des entreprises	19
3. Indicateurs particuliers	20
III. Programme de Prévention et de Réduction des Déchets (reprise pour mémoire des articles n° 1 à 4)	21
1. La prévention, qu'est-ce que c'est ?	22
2. La prévention des déchets : une volonté européenne et nationale	22
3. La répartition de la production de déchets par gisements	22
4. Construction du programme d'actions	23
5. Les actions lancées et les premiers résultats	23
6. Zoom sur quelques actions	25
6.1. Le compostage : individuel, collectif, en pavillon	25
6.2. Le PACTE (Programme d'Accompagnement Collectif Territorial des Entreprises)	26
6.3. Sensibilisation à l'éco-consommation et au gaspillage alimentaire	26
IV. ANNEXES	28

I. Les indicateurs techniques

1 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets (pour mémoire, reprise partielle des rapports annuels passés)

Si ces indicateurs demeurent légalement les mêmes depuis 2000, des évolutions ont été apportées à l'organisation des collectes depuis le 1^{er} octobre 2012.

1.1. Territoire desservi par les collectes

Sans aucun changement, la collecte des déchets dessert l'ensemble des parcelles de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, tant sur le plan de la collecte des ordures ménagères dite « collecte traditionnelle » que sur le plan de la collecte des emballages ménagers dite « collecte séparative ou sélective » (*cf. délibération du Conseil de District du 21 juin 1999*). L'année 2014 a été marquée par l'entrée de la commune de Ligugé, de façon opérationnelle pour la compétence déchets, au 1^{er} janvier 2014.

1.2. Evolutions effectives dans l'organisation de la collecte

Le nouveau marché de collecte démarré en octobre 2012 pour une durée de 7 ans intègre la **recommandation R437** de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) sur la collecte des déchets ménagers. Outre la conteneurisation en bac, cette recommandation interdit les marches-arrières et la collecte bilatérale d'une rue. Les tournées de collecte ont donc été modifiées afin d'intégrer la collecte monolatérale, tout en respectant le calendrier de collecte initial. La suppression des marches-arrières nécessite de mettre en place des solutions alternatives (aire de retournement, bacs de regroupement, ...) et a été débutée en concertation avec les communes au cours de l'année 2013. Dès la mise en place de la collecte sur Ligugé début 2014, la commune a mis en œuvre les mesures nécessaires à la suppression de l'ensemble des marches-arrière. Le travail est à poursuivre en 2015 sur les 12 autres communes.

1.3. Nombre d'habitants desservis par la collecte – points de regroupement

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les 12 communes de Grand Poitiers bénéficient de la même organisation. Ligugé a donc bénéficié de ces prestations dès janvier 2014.

Ainsi, tous les habitants de Grand Poitiers (hors centre-ville de Poitiers) sont en **porte-à-porte généralisé** pour la collecte traditionnelle et pour la collecte des emballages.

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

La collecte du verre en **apport volontaire** s'appuie sur un réseau maillé de quelques 320 points de 2, 3 et 4 m³.

Toujours dans l'hyper-centre de Poitiers, la suppression des points d'apport volontaire pour les ordures ménagères et les emballages a été poursuivie (anciens « points de secours »). 1 sur les 30 établis en 1996, subsiste.

Le partenariat avec les bailleurs publics pour des opérations de conteneurisation enterrée s'est poursuivi. On compte à fin 2014, 124 colonnes enterrées.

Enfin, dans le cadre du programme de prévention et de réduction des déchets (voir paragraphe III), 70 bornes de collecte des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) ont été installées en début 2013 sur tout le territoire de l'agglomération qui ont permis de collecter de 350 tonnes de TLC sur l'année 2014.

1.4. Fréquence de collectes

L'organisation actuelle a été mise en place la 1^{er} janvier 2006 : elle a permis un stockage des déchets et donc une réduction des fréquences de collecte hebdomadaire en collecte traditionnelle.

Le régime général de fréquence est donc le suivant (i + j où i est la fréquence de collecte traditionnelle et j la fréquence de collecte emballages) :

- 1+1 dans le tissu pavillonnaire,
- 3+1 dans l'habitat vertical,
- 4+1 pour l'hyper-centre de Poitiers et certains grands axes.

Ponctuellement, des adaptations sont faites pour répondre à des besoins spécifiques de gros producteurs relevant du régime particulier de la redevance spéciale.

Au titre des nécessités de l'article 107 de la Loi de Finances 2004 puis de l'article 101 de la Loi de Finances 2005, le Conseil Communautaire a formalisé ces niveaux de services par la mise en œuvre des taux différenciés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M). Trois taux différents cohabitent donc en fonction des 3 fréquences de collecte traditionnelle, la fréquence étant le seul paramètre d'ajustement du service global de gestion des déchets.

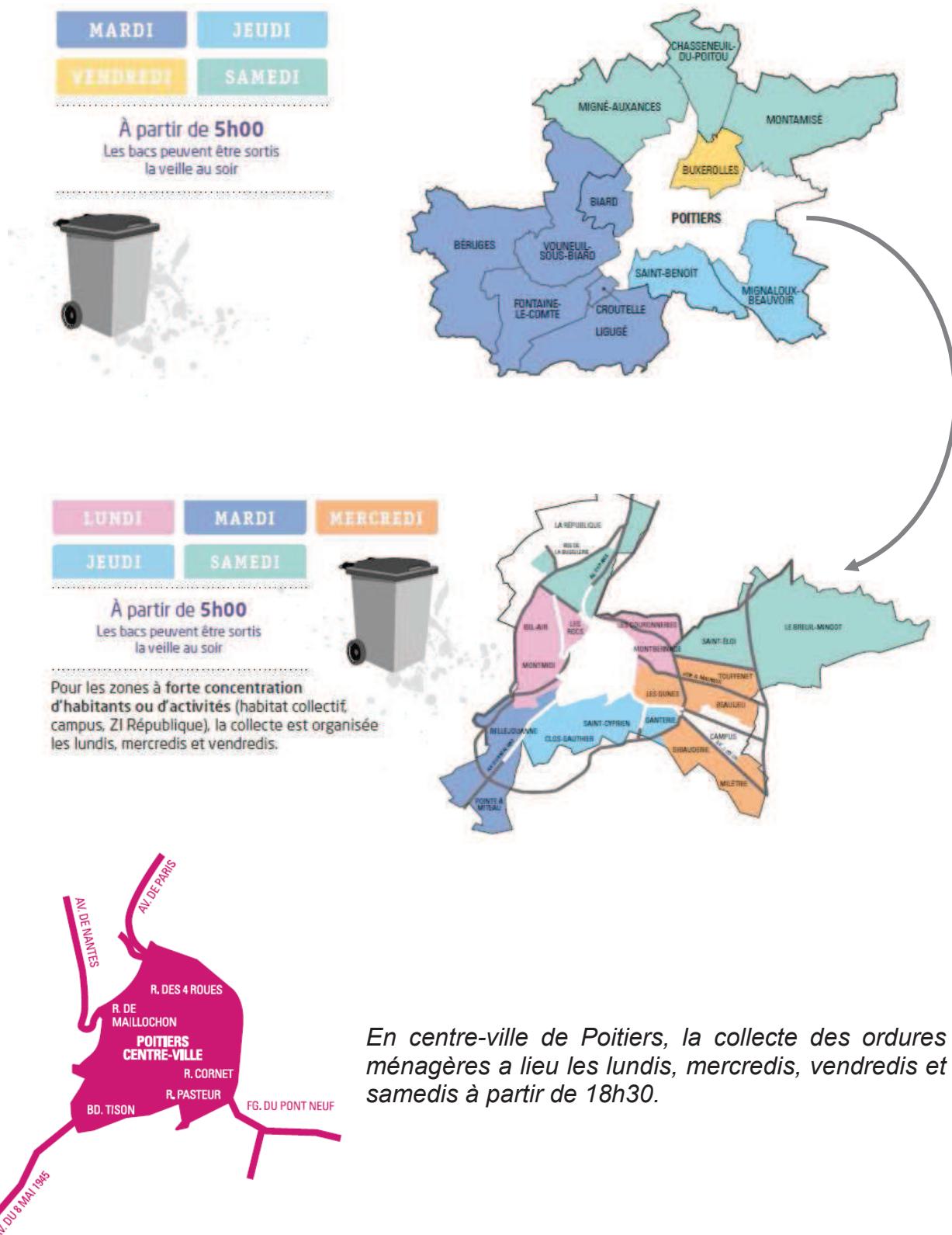
Le tableau suivant détaille, pour la collecte traditionnelle, la fréquence de base de l'organisation et le taux associé.

Secteurs	Fréquence	Taux de TEOM 2013	Taux de TEOM 2014
Poitiers centre	4	9,31%	9,40%
Habitat collectif	3	7,96%	8,04%
Habitat pavillonnaire	1	6,62%	6,69%

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Cette organisation est également fondée sur une optimisation territoriale du calendrier de collecte. La carte ci-après montre l'homogénéité des secteurs de collecte.

La collecte des ordures ménagères de Ligugé a été calée sur le calendrier des communes voisines de Fontaine-le-Comte et Croutelle.



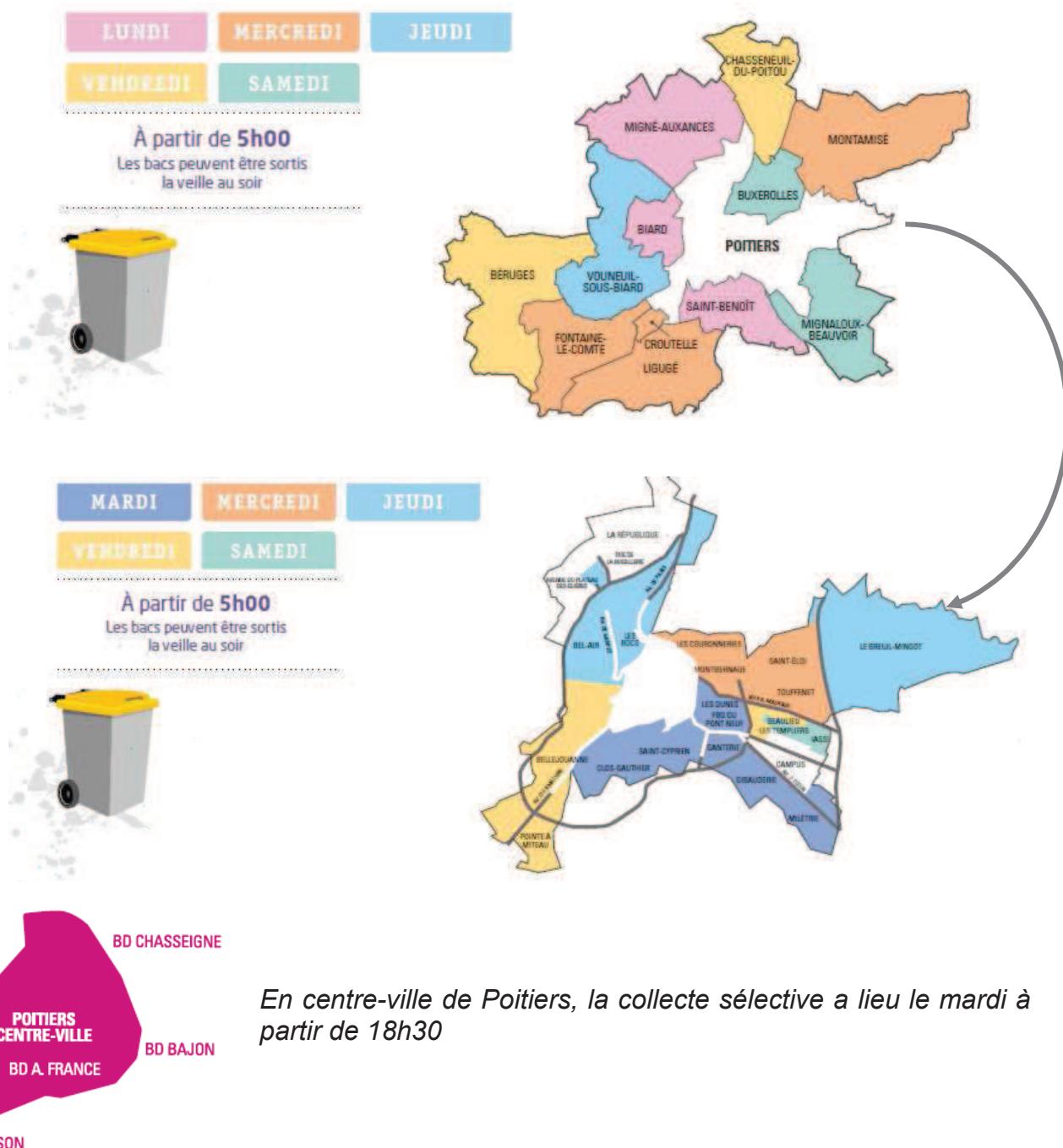
Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Il n'y a pas de saisonnalité pour ce qui concerne les fréquences de collectes. Il convient de noter que les terrains de camping sont collectés dans le cadre des tournées de leur secteur de localisation.

1.5. Collectes séparatives

Pour mémoire, le calendrier de collecte sélective a été utilisé comme pivot de l'organisation actuelle : le jour historique n'a donc presque pas été modifié. La carte suivante rappelle l'organisation.

La collecte sélective de Ligugé a été calée sur le calendrier des communes voisines de Fontaine le Comte et Croutelle.



Pour favoriser le tri des gros producteurs, deux collectes spécifiques en porte-à-porte ont été organisées : une collecte des cartons bruns des entreprises (réalisée le jeudi) et une collecte du verre pour les bars et restaurants (réalisée le vendredi). Ces collectes connaissent une forte adhésion, les tonnages collectés sont en hausse de 5% pour les cartons et en hausse de 1% pour le verre.

1.6. Déchetteries (et encombrants)

⇒ Les sites

Les sites de Saint Eloi, Bois d'Amour sont implantés à Poitiers, Saint Nicolas à Migné-Auxances. La commune de Fontaine-le-Comte dispose également d'une implantation.

Tous ces sites acceptent les déchets suivants : tout-venant et encombrants, gravats, incinérables, déchets verts, ferrailles, bois, huiles, papiers et cartons.

Le site de Vouneuil-sous-Biard accepte uniquement les encombrants et les déchets verts.

La déchetterie de Saint Nicolas accepte quant à elle les déchets ménagers spéciaux (D.M.S.) tels qu'acides, bases, piles, batteries, etc., ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) depuis le printemps 2006 et l'amiante liée des ménages depuis juin 2007.

Le réseau de déchetteries, a également intégré la déchetterie de Ligugé au 1er janvier 2014.

Cet équipement récent (2008), situé à moins de 10 mn des centres villes de Fontaine-le-Comte et de Saint-Benoît et à moins de 15 min de ceux de Poitiers et de Vouneuil-sous-Biard, possède une surface (près de 5000m²) et une conception permettant d'accueillir toutes les typologies de déchets, notamment les déchets spéciaux (peintures, solvants...), les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques- D3E (réfrigérateur, gazinière, ordinateur...). Cette « nouvelle » déchetterie offre ainsi un exutoire de proximité pour les habitants de la partie sud de Grand Poitiers qui peuvent y apporter en « un seul tour » l'ensemble de leurs déchets : la déchetterie de Ligugé présente donc les mêmes avantages que celle de Saint Nicolas.



⇒ L'organisation générale

Le calendrier demeure identique à l'exception de l'intégration de Ligugé qui permet ainsi d'offrir aux usagers de Grand Poitiers un exutoire pour leurs déchets spécifiques du lundi au dimanche :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Saint Nicolas		9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30
Saint Eloi	9h30-12h30 et 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	
Bois d'Amour		9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30 13h30-18h30	
Ligugé	9h30-12h30 13h30-18h30		9h30-12h30			9h30-12h30 13h30-18h30	
Fontaine le Comte	13h30-18h30		9h30-12h30 13h30-18h30			9h30-12h30 13h30-18h30	9h30-12h30
Vouneuil sous Biard			9h30-12h30 13h30-18h30			9h30-12h30 13h30-18h30	

Rappel : Les déchetteries sont accessibles aux seuls habitants de Grand Poitiers pour répondre au besoin d'apports de l'ensemble des déchets non collectables en porte-à-porte (volume ou masse trop importants).

⇒ Le contrôle d'accès

A la fin 2014, quelques 35 000 cartes ont été distribuées. Le principe d'accès a donc été bien compris et peu à peu l'ensemble des foyers s'équipe.

Sur 2014, 80% des usagers sont allés moins de 10 fois à la déchetterie.

Pour rappel, les professionnels ne sont plus autorisés à déposer à St Nicolas depuis le 1^{er} janvier 2012, du fait d'une offre privée maintenant structurée. Malgré cette interdiction, il est à noter que Grand Poitiers a relevé un certain nombre d'usagers continuant d'accéder avec leur carte personnelle pour leur activité professionnelle.

Le site continue d'accepter les dépôts des associations de loi 1901.

⇒ La sécurité et l'information

La mise en place du contrôle d'accès et de la vidéo-surveillance ainsi que les nombreux travaux de réhabilitation des sites, associés à une pression accrue sur les rotations des bennes de bas de quai ont permis une limitation très sévère des exactions. 2014, à l'image de 2013 a été globalement une année calme : le principal problème demeurant la récupération des déchets en bas de quai la nuit (Saint Nicolas essentiellement). Il est à noter une hausse des agressions verbales envers les agents d'accueil.

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Enfin, le site Internet dédié à l'information sur les déchetteries, mis en ligne au printemps 2011 enregistre en moyenne près de 2000 visites chaque mois : <http://www.dechetteries.grandpoitiers.fr/>

⇒ Les travaux réalisés

Quelques travaux d'entretien, de renouvellement et de mises aux normes ont été réalisés en 2014 :

- remplacement de barrières suite à des accrochages de véhicule,
- sécurisation du bas de quai à Saint Nicolas,
- pose de locaux de stockage sur Saint Nicolas et Saint Eloi
- réfection des locaux des agents au Bois d'Amour et à Fontaine-le-Comte

1.7. La plate-forme de compostage de Saint Nicolas

⇒ Le réseau de nez :

Suite à la mise en place d'un observatoire des odeurs et des poussières en 2011, pour évaluer la gêne occasionnée par la plate-forme de compostage de Saint Nicolas, la collectivité s'est engagée à poursuivre le recueil des signalements d'odeurs : aucun signalement n'a été effectué en 2014 (un seul en 2012).

⇒ Le broyage des déchets verts

Deux services de broyage étaient proposés à titre expérimental aux habitants de Grand Poitiers de mai 2011 à novembre 2014 :

- sur la **déchetterie de Vouneuil-sous-Biard** : service de broyage ouvert du 1^{er} mars au 30 novembre (excepté en août et, en juillet en fonction des conditions météo), les mercredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30. Des panneaux d'information avaient été créés afin d'informer les usagers sur l'utilisation du broyat et les pratiques de jardinage alternatives.
- un **service mobile** : 1 à 2 interventions par an dans chaque commune de Grand Poitiers les samedis.

L'enjeu était de réduire les déchets au plus près de la source et de promouvoir les circuits courts de valorisation, en permettant aux habitants de Grand Poitiers de faire broyer leurs déchets verts afin de les utiliser en paillage ou pour faire du compost.

Cependant, sur cette 4^{ème} année d'existence, seuls 440 personnes ont utilisés ce service expérimental (470 en 2013), pour un volume de 721m³ de déchets verts transformés en broyat. (885 en 2013).

Il a donc été décidé de ne pas maintenir ce service sur l'année 2015, mais de le remplacer par une subvention de 45 € par an et par foyer pour les usagers souhaitant faire appel à un prestataire de broyage, louer ou acheter un broyeur à déchets verts (soit selon le modèle, 30 à 80% du coût d'une



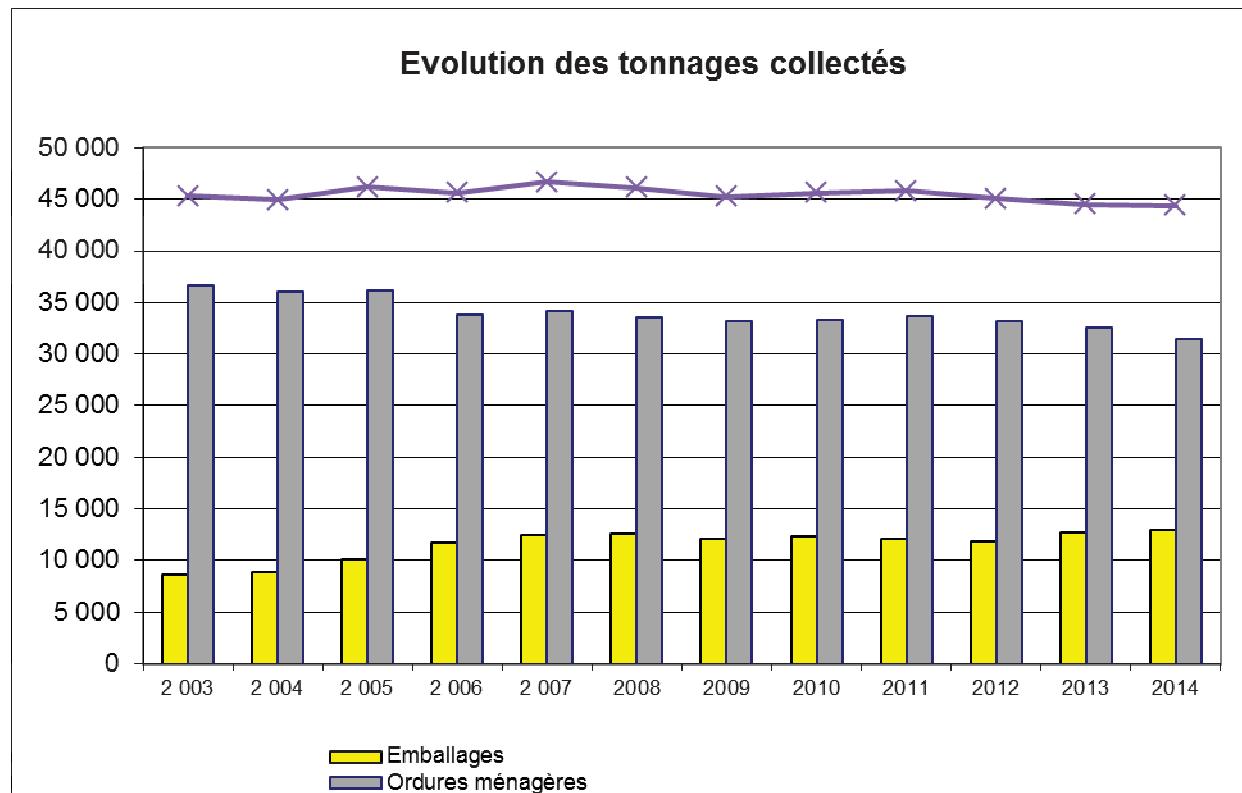
location d'un matériel de type professionnel et environ 30% du coût moyen d'une prestation de broyage à domicile).

1.8. Les quantités de déchets collectés puis traités en 2014

⇒ Les déchets collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire

Comme en 2012 et 2013, le tonnage d'**ordures ménagères** collecté connaît une baisse : -3,4% par rapport à 2013 (à périmètre égal : en intégrant les données de Ligugé sur 2013). Il s'établit, pour les ordures ménagères, à 31 476 tonnes et atteint le plus bas niveau de ces 14 dernières années.

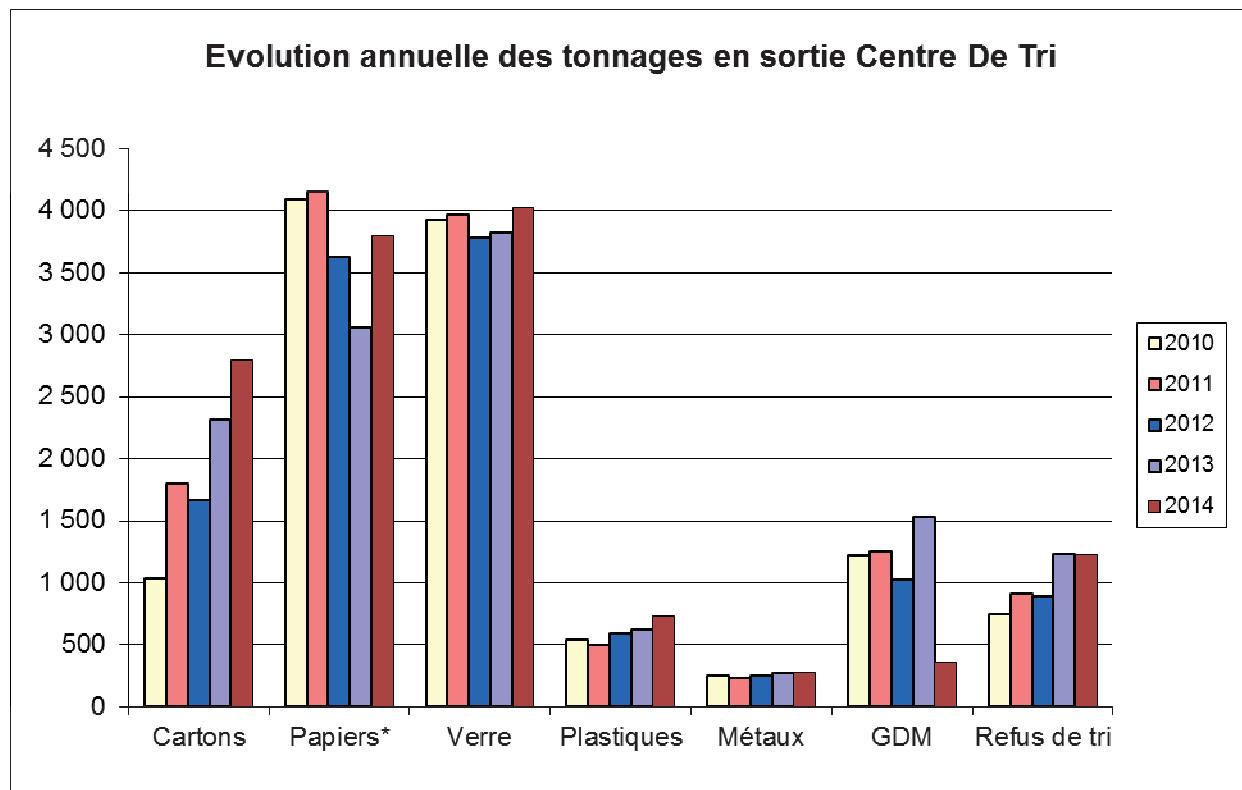
Quant au tonnage d'**emballages recyclables** collectés, celui-ci connaît une nouvelle hausse : +1,3% par rapport à 2013 (à périmètre égal : en intégrant les données de Ligugé sur 2013). Le tonnage atteint 12 922 tonnes. Cette hausse peut s'expliquer par l'extension des consignes de tri aux pots, barquettes et films plastiques en place depuis fin 2012, mais également, par la mise en place d'un process de tri plus adapté à ces nouveaux matériaux (voir paragraphe 2.2, page 16).



Dans le cadre du nouveau marché de collecte, le centre de tri a débuté sa rénovation au dernier trimestre 2013 pour la finaliser en juillet 2014. Pendant la phase de travaux, la collecte sélective de Grand Poitiers a été triée et conditionnée sur le centre de tri de Valorpole au Mans.

Le nouveau process en place a permis d'améliorer la qualité et la quantité des **emballages valorisés** (après tri et conditionnement) tout en améliorant de façon très significative les conditions de travail des opérateurs de tri.

En sortie du centre de tri (après tri, conditionnement et mise à l'écart du refus), on peut observer les évolutions suivantes :



*inclus journaux, revues, magazines

Le tonnage de sortie 2014 est en légère hausse par rapport à celui de 2013 (+2,8%) : cette hausse est essentiellement liée à la hausse des papiers (+24%), des cartons (+20%), et des plastiques (+17%) : on peut y voir les effets de la conteneurisation et de l'extension des consignes de tri, et de l'amélioration du process du centre de tri.

L'augmentation des tonnages de verre (+ 5%) est essentiellement liée à la réorganisation du réseau de bornes à verre, notamment à la mise en place de 15 nouvelles bornes à verre sur le territoire de Grand Poitiers.

⇒ Les déchets déposés en déchetteries

Le tonnage de **déchets apportés sur déchetteries** a été de 20 259 tonnes en 2014, en hausse de 2% par rapport à 2013, ce qui correspond à l'accroissement de la population de Grand Poitiers avec l'intégration des 3000 nouveaux utilisateurs de Ligugé.

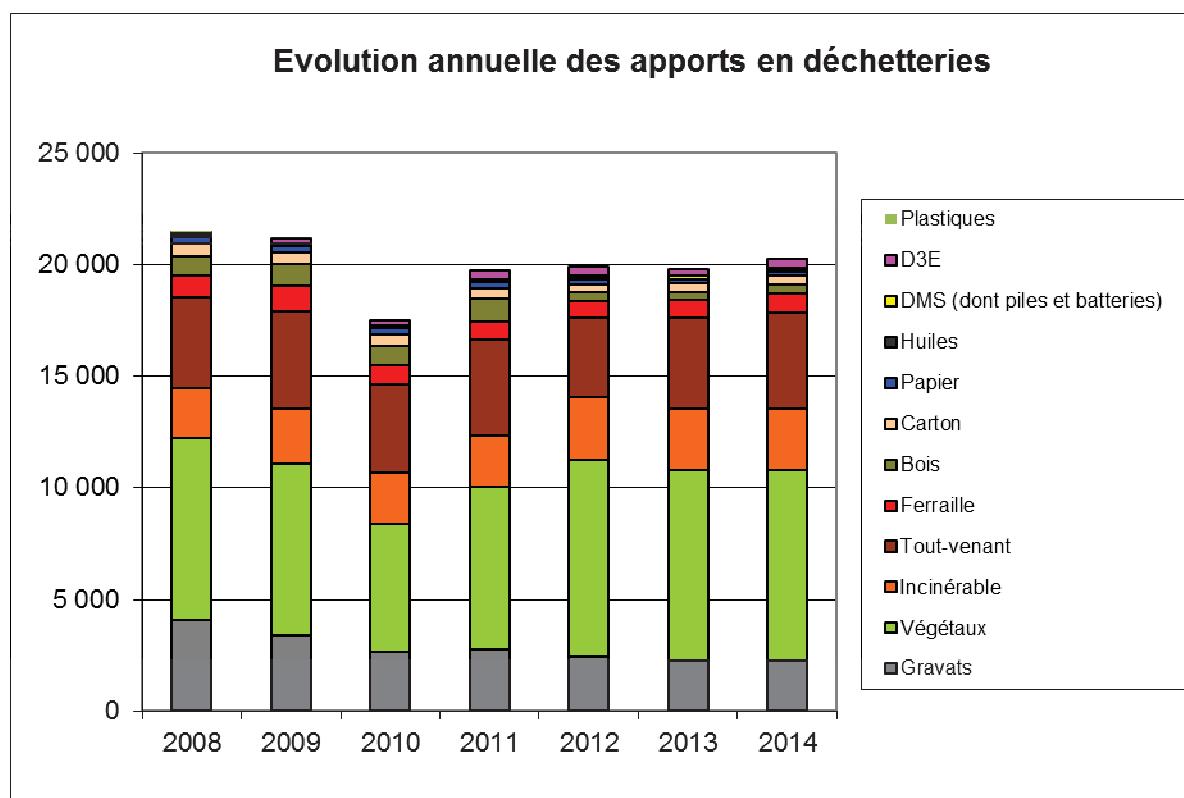
Cette hausse est particulièrement marquée sur les matériaux suivants :

- Papier (10%), carton (5%) et bois (12%)
- Déchets spéciaux (+ 25%) et D3E - Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques - (+ 14%) : cette augmentation est liée à l'entrée de la déchetterie

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

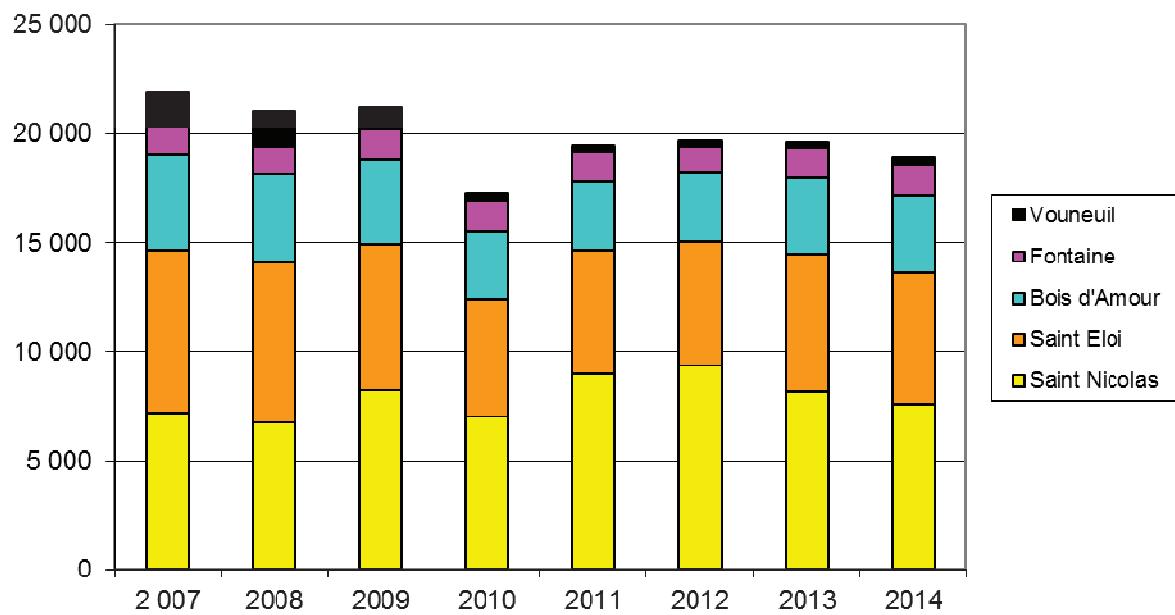
de Ligugé dans le réseau communautaire, qui offre un exutoire de proximité pour ces déchets spécifiques pour les habitants du sud de Grand Poitiers.

On peut également constater une hausse du tout-venant (+ 6%), qui devrait trouver une seconde vie grâce à la future recyclerie.



Gravats et déchets verts représentent désormais plus de 50% des apports : la répartition historique des apports par déchets reste néanmoins stable.

**Répartition annuelle des apports par site
(en tonnes)**



Les sites de St Nicolas, St Eloi et Bois d'Amour concentrent toujours plus de 90% des apports, les habitants de Chasseneuil-du-Poitou conservant un accès privilégié à la déchetterie de St Georges-les-Baillargeaux.

2. Indicateurs relatifs au traitement des déchets (nature et localisation)

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) et le centre de tri des emballages recyclables sont situés Z.A. de Saint Eloi à Poitiers.

2.1. L'Unité de Valorisation Energétique (UVE)

Avec 45 678 tonnes des déchets acheminés à l'usine, le gisement est stable. C'est le plus bas gisement depuis 1999, après deux années de baisse. 72 % d'entre eux proviennent de Grand Poitiers (70.5 % en 2013).

Les tonnages incinérés (41 914 T) ont également baissé, soit -945 T mais ils restent aux environs des 42 000 T annuelles.

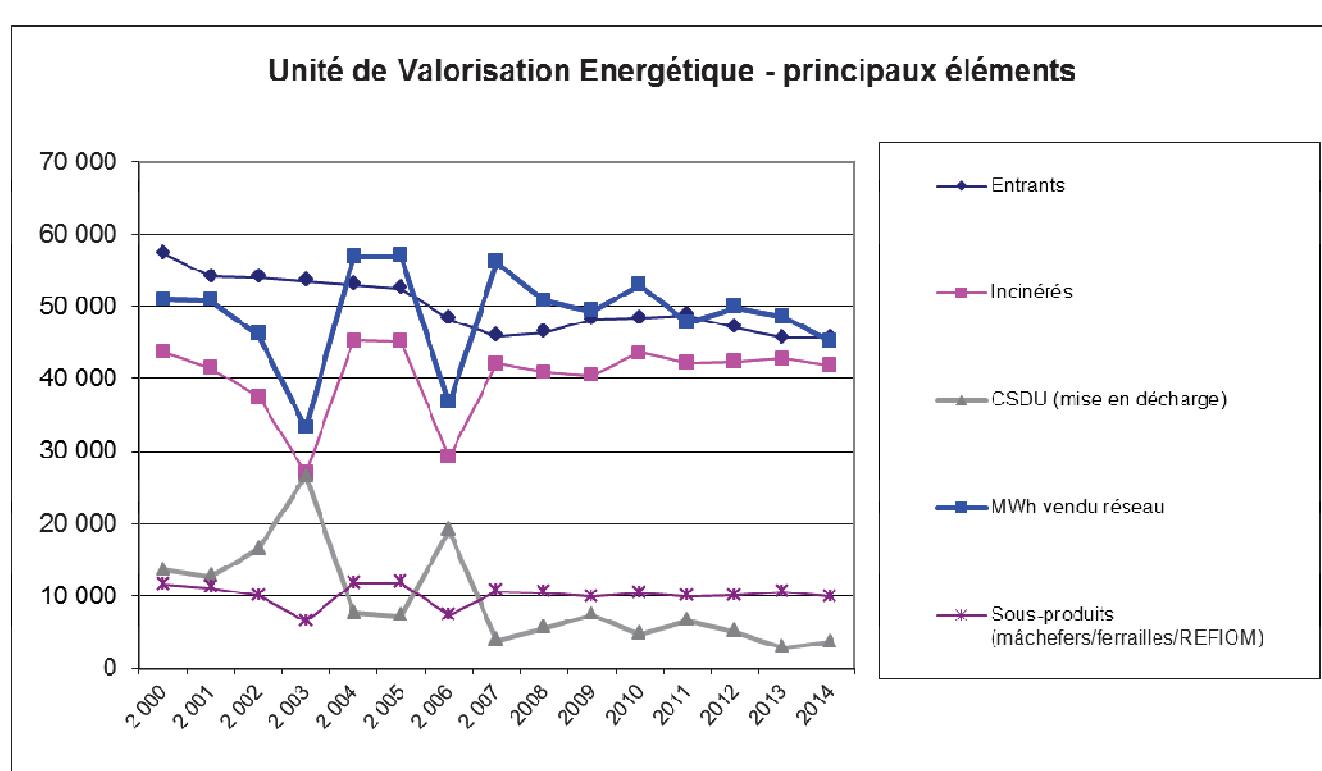
Les tonnages détournés, soit 3 614 T ont encore légèrement été réduits (- 202 T soit -5.3 %). La baisse du gisement y contribue à hauteur de 1 048 T.

De plus, 80 % des temps d'arrêt de l'UVE sont des arrêts programmés pour la maintenance et le Gros Entretien et Renouvellement de l'UVE.

Sur cette année, une grande série de travaux de mise en conformité et d'amélioration du l'UVE a également été engagée :

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

- Au niveau des cheminées : des dispositifs de prélèvements des fumées permettant de mesurer en semi continu les dioxines et furanes ont été mis en place conformément à la réglementation. Les cartouches remplacées et analysées toutes les 4 semaines permettent d'avoir des analyses mensuelles et de mettre en conformité l'installation.
En complément de ce dispositif, pour s'assurer de son bon fonctionnement et mesurer en continu l'injection de réactif pour le traitement des métaux lourds et dioxines dans les fumées, des capteurs de débit ont été installés en aval des dispositifs d'injection. Ils permettront aussi à termes d'optimiser les consommations.
- Pour améliorer la combustion dans les fours, l'alimentation en air des plaques à trous a été séparée de celle de l'air de combustion et à cette occasion des mesures de débits ont été installées. Ce principe permet d'ajuster au mieux la répartition de l'air en fonction des besoins et de la nature des déchets traités. La régulation automatique de combustion a aussi été affinée lors de ces travaux.
- Ont aussi été réalisés des travaux d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail du personnel et des intervenants.



On peut relater l'année 2014 au travers des éléments chiffrés les plus « parlants », éléments mis au regard des éléments 2007 (année de référence en fonctionnement) :

	2010	2011	2012	2013	2014	Var. 2014/2013
Tonnage entrant	48 370	48 789	47 167	45 726	45 678	-0,11%
Tonnage incinéré	43 653	42 460	42 416	42 860	41 914	-2,21%
Heures de fonctionnement	8 011	8 085	8 007	8 096	8 058	-0,48%
MWh livrés au réseau	52 995	47 711	49 833	48 561	45 213	-6,89%
Production mâchefers (t)	7 864	7 506	7 687	8 162	7 543	-7,58%
Production REFIOM (t)	1 673	1 650	1 657	1 704	1 648	-3,29%
Production ferrailles (t)	810	754	694	687	650	-5,31%

Même si les tonnages incinérés ont légèrement baissé, avec 70 335 MWh la production de chaleur reste à un bon niveau (74 815 MWh en 2007), mais la quantité d'énergie livrée au réseau est nettement plus faible (45 213 MWh en 2014 contre 56 127 en 2007).

Cette différence s'explique par le vieillissement de l'installation, la nouvelle configuration (suite au chantier dioxines et furannes en 2009) qui a eu un impact important sur la combustion et les besoins propres du réseau en diminution depuis 2007 (travaux d'isolation effectués par les bailleurs) : ces trois facteurs expliquant un « rendement » moins élevé.

a. Rejets atmosphériques (cf. annexe 1)

En 2014, pour répondre à l'arrêté ministériel, Grand Poitiers a poursuivi l'étude de suivi environnemental de l'installation. Cette prestation demeure confiée à ATMO Poitou-Charentes qui avait réalisé en 2006 le « point zéro » puis la première campagne d'analyses.

Pour la plus grande des transparences et en toute indépendance, l'étude publiée par ATMO Poitou-Charentes sur son site Internet peut être téléchargée sous le lien :

http://www.atmo-poitou-charentes.org/IMG/pdf/etudeATMOPC_IND_EXT_14_069_version2014-10-24_finale.pdf

Au titre des analyses réglementaires, le tableau en annexe détaille les résultats obtenus.

Il convient de mettre l'accent sur les temps annuels de dépassements de valeur limites qui sont autorisés (60 heures pour chaque ligne) et les résultats obtenus : pour la ligne A : 7h00 et pour la ligne B : 4 h 40. Le nombre de dépassements reste encore très faible cette année. Ces périodes de dépassement sont directement liées aux arrêts fortuits, aux dysfonctionnements et incidents des dispositifs de traitement

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

des fumées. On notera que ces temps de dépassements autorisés ont cette vocation précise de couvrir les périodes spécifiques hors du fonctionnement courant.

L'ensemble des résultats des contrôles réglementaires (un par ligne par semestre réalisé par DIOXLAB) est conforme (mesures réalisées les 23 avril- 08 août et 28 octobre). On notera pour les mesures de novembre une analyse « hors norme ». Conformément aux nécessités réglementaires, une contre-analyse a été réalisée les 16 et 17 février 2015 : elle s'est avérée conforme.

Les contrôles des performances des préleveurs de dioxines sont aussi conformes aux exigences réglementaires. L'ensemble des résultats est conforme aux seuils réglementaires.

b. Rejets aqueux (cf. annexe 2)

Au titre des analyses réglementaires, le tableau en annexe détaille les résultats obtenus. Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, l'exploitant a fait réaliser, cette année, 2 contrôles réglementaires des rejets aqueux : l'ensemble des résultats est conforme.

2.2. Le centre de tri

Le centre de tri est propriété du prestataire de collecte. Cette prestation fait également partie du nouveau marché de collecte : le choix s'est porté sur la réalisation d'un nouveau centre de tri pour le 1^{er} janvier 2015 au plus tard. En octobre 2013, des travaux ont donc débuté sur le site du centre de tri afin d'adapter l'outil aux extensions de consignes de tri, en termes de mécanisation et d'amélioration des conditions de travail des agents.

Le taux de refus s'élève aujourd'hui à 10% (verre inclus).

2.3. Indicateur global de « deuxième vie »

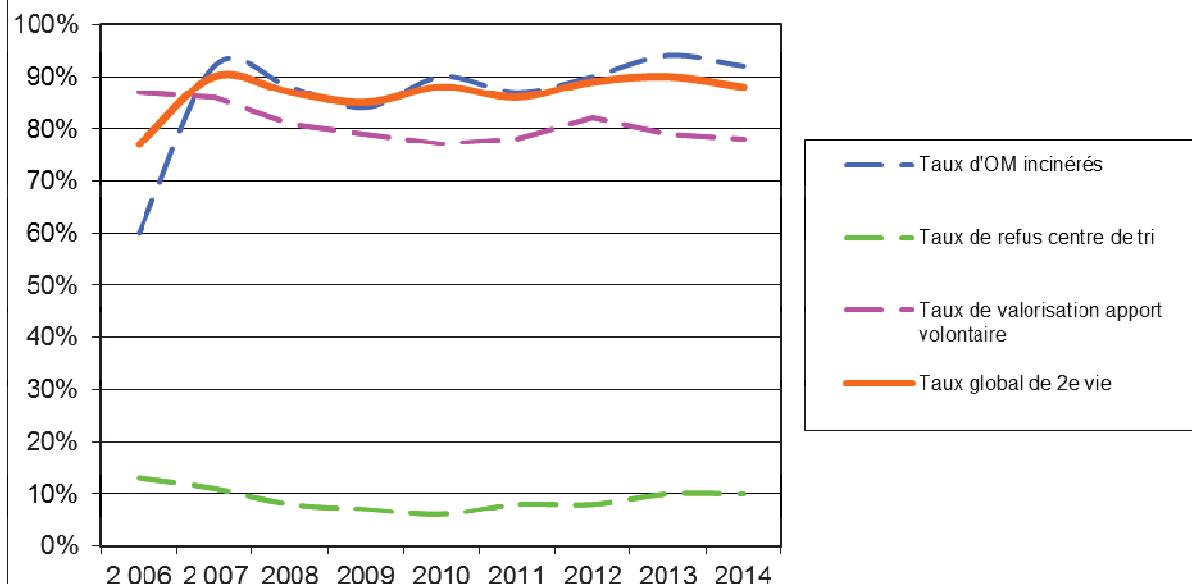
De manière synthétique, on peut bâtir un indicateur de deuxième vie en établissant le ratio suivant : tonnage de déchets dont le traitement est créateur d'un produit réutilisable ou valorisable / tonnage total traité.

En effet, depuis juin 2008 et le processus de maturation des mâchefers, seuls les tonnages non incinérés sur panne, le tout-venant de déchetteries et les REFIOM ne sont pas réutilisés.

Ainsi, au 31 décembre 2014, on peut établir à 88,5 % le taux de « deuxième vie » en baisse d'1 point par rapport à 2013 en raison de la hausse du tout-venant apporté en déchetterie sur 2014.

Le graphique qui suit détaille les tendances principales et l'évolution de l'indicateur global de « deuxième vie ».

Indicateur global de deuxième vie



La signature, fin 2009, d'un programme de prévention et de réduction des déchets avec l'Etat doit permettre, à moyen terme, d'augmenter encore ce taux. En effet, le tout-venant de déchetteries est la cible privilégiée de la réduction par le réemploi ou la valorisation matière. Voir le § III à ce sujet.

II. Les indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service d'élimination

Les services d'élimination des déchets, qu'ils concernent la collecte ou le traitement, relèvent de prestations confiées à des prestataires privés par marchés publics de prestation de service.

Dans le détail par famille de prestations, les prestataires délégues sont les suivants :

Prestations	Prestataires délégues
Collectes traditionnelle et sélective	SITA Centre Ouest (groupe SITA, filiale Suez)
Collecte en apport volontaire et transport des caissons de déchetterie	Veolia Propreté Poitou-Charentes
Conteneurisation des collectes	TEMACO (groupe Plastic Omnium),

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Tri, conditionnement et valorisation des emballages recyclables	SITA Centre Ouest avec sous-traitance SITA Rebond
Exploitation des déchetteries	Veolia Propreté Poitou-Charentes
Plate-forme de compostage	SEDE Environnement (groupe Veolia-Propreté)
Exploitation de l'U.V.E.	SETRAD (groupe Véolia-Propreté)
Contrôle technico-financier de l'exploitation de l'U.V.E.	CAP'ECOS
Enfouissement en C.S.D.U. (centre de stockage des déchets ultimes) de classe 2 des déchets non incinérés	Veolia Propreté Poitou-Charentes
Enfouissement en C.S.D.U. de classe 1 des R.E.F.I.O.M. (résidus d'épuration des fumées)	Séché Environnement
Traitement des gravats et mâchefers	Veolia Propreté Poitou-Charentes Avec sous-traitance Bellin TP

Pour mémoire, l'U.V.E. alimente le réseau de chauffage urbain confié, en délégation de service public relevant de la Ville de Poitiers, à DALKIA (7 500 équivalents logements).

2. Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

Pour la septième année et pour faire suite aux instructions nationales, un unique budget soutient les dépenses du service. Ce budget annexe, nommé CTVD pour collectes, traitements et valorisation des déchets, est d'un montant de 19,3 M€.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est légèrement à la hausse entre 2013 et 2014 (+4%). Cette hausse s'explique en partie par l'entrée de Ligugé, d'un point de vue opérationnel, dans le schéma de gestion des déchets de Grand Poitiers, et par le renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE (voir 2.3, page 19).

2.1. La sous partie « collectes » du budget CTVD (ex-budget général de la T.E.O.M.)

D'un montant de 12,5 M€, il comprend les dépenses suivantes :

- collectes traditionnelle et sélective,
- exploitation des déchetteries et plate-forme de compostage,
- tri, conditionnement et valorisation des emballages recyclables,
- enfouissement en C.S.D.U. de classe 2 des déchets non incinérables, des mâchefers et traitement des gravats.

Cette partie est en stable par rapport à 2013.

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

Ce budget comporte également des lignes de recettes spécifiques. On notera en particulier la Redevance Spéciale (2,1 M€) et les recettes filières dont les aides d'éco-organismes (1,4 M€), en légère hausse par rapport à 2013.

2.2. La sous partie « UVE » du budget CTVD (ex-budget annexe de l'U.V.E.)

D'un montant de 4,1 M€, il comprend les dépenses suivantes :

- exploitation de l'U.V.E.,
- enfouissement en C.S.D.U. de classe 1 des R.E.F.I.O.M.,
- contrôle technico-financier de l'exploitation de l'U.V.E,
- TGAP et impôts divers.

Cette partie est en hausse par rapport à 2013, du fait du renouvellement du marché d'exploitation en 2014, incluant des travaux d'amélioration de la combustion et du niveau d'émission des NO_x, ainsi que la prise en charge des travaux de remise en état de l'UVE suite à la tempête de juillet 2013.

2.3. Les principales prestations rémunérées à des entreprises

Ces rémunérations (hors taxes) sont toutes encadrées par des marchés publics de prestations de service avec une indexation quasi nulle sur 2014.

Prestataires	Rémunération	Variation 2014/2013
SITA Centre Ouest (sous-traitance SITA Rebond incluse)	6 785 k€	4,8%
SETRAD	3 402 k€	28,9%
Véolia Propreté	2 872 k€	17,7%
Séché Environnement	321 k€	-14,5%
TEMACO (cumul investissement et fonctionnement)	730 k€	-25,0%
SEDE Environnement	488 k€	2,5%

L'intégration de Ligugé début 2014 (explique la variation des rémunérations des prestataires en charge de la collecte (SITA Centre Ouest) et de la gestion des déchetteries (Veolia Propreté).

L'augmentation de la rémunération à la hausse de l'exploitant de l'UVE est liée au nouveau marché incluant des travaux d'amélioration de la combustion et du niveau d'émission des NO_x. De plus, du fait de la formule d'indexation des prix, le coût de ce marché avait peu évolué durant les 5 dernières années et on assiste donc à une forme de « ratrapage ».

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

La rémunération à la baisse de TEMACO s'explique par la fin de la dotation en bacs jaunes pour le tri sélectif de l'ensemble des foyers fin 2012, qui s'est finalisée en 2013. Sur 2014, seuls les dotations « courantes » (modification de capacité, casse, ...) et le remplacement des anciens couvercles bleus dans l'habitat collectif ont été effectués.

La baisse de la rémunération de Séché Environnement est liée au renouvellement favorable du marché de traitement des REFIOM.

3. Indicateurs particuliers

Les indicateurs sont tous renseignés en 2014 et leur évolution sur une année est donnée. Ces ratios sont représentatifs de la double évolution des prix unitaires et des tonnages collectés : les tendances ne sont donc pas toutes identiques et peuvent même être très marquées sous le jeu des effets « de palier » des modes de rémunération.

Ces indicateurs sont tous exprimés en € HT.

Coût global d'une tonne d'ordures ménagères (OM) collectée et incinérée (en incluant la valorisation énergétique)		2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Coût global d'1 tonne d'OM collectée	valeur a	96,6 €	95,3 €	99,1 €	4,0%
Coût global d'1 tonne d'OM incinérée	valeur b	77,0 €	77,4 €	89,4 €	15,5%
Recettes du MWh vendu rapporté à la tonne	valeur c	44,3 €	43,1 €	41,5 €	-3,5%
Coût global d'1 tonne d'OM	a+b-c	129 €	130 €	147 €	13%

Le coût à la tonne est en augmentation, ceci s'explique :

- Pour la partie collecte : par l'effet des paliers de tonnage consécutif à la baisse de la production de déchets en 2014, malgré une augmentation du périmètre de collecte (intégration de Ligugé),
- Pour la partie valorisation énergétique : par le renouvellement du marché d'exploitation de l'UVE à la hausse du fait notamment de l'intégration de travaux d'amélioration de la combustion et du niveau d'émission des NO_x, couplé à une baisse des tonnages incinéré.

Coût global pour une tonne d'emballages ménagers (Emb) collectés, conditionnés et valorisés		2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Coût global d'une tonne d'Emb collecté	valeur a	260,8 €	238,4 €	240,9 €	1,0%
Coût global d'une tonne d'Emb triés et conditionnés	valeur b	141,0 €	160,3 €	174,3 €	8,8%
Recettes filières et éco-emballages (Collecte sélective + verre)	valeur c	261,6 €	262,7 €	265,7 €	1,2%

Coût global pour une tonne d'emballages ménagers collectés, conditionnés et valorisés (recettes incluses)	a+b-c	140 €	136 €	150 €	10%
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------

La hausse du coût global de la collecte des emballages ménagers s'explique par l'augmentation du coût de tri/conditionnement des emballages lié à la nécessité d'expédier ponctuellement les tonnages issus des extensions de manière différenciée.

Les recettes de vente de matériaux sont en légère augmentation mais n'ont pas rattrapé le niveau de rémunération du passé.

Coût global pour une tonne de déchets collectés et valorisés	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Coût global d'une tonne de cartons "entreprises" collectée	332,7 €	188,4 €	187,9 €	-0,2%
Coût global pour une tonne de verre collectés et valorisés	84,4 €	43,0 €	36,7 €	-14,6%
Coût global d'une tonne de déchets verts valorisés en compost	44,1 €	53,7 €	54,9 €	2,2%

Le coût de traitement de la tonne de carton est quasi stable. Celle du verre est en baisse du fait de l'optimisation des tournées de collecte.

La baisse des tonnages de déchets verts en 2014, par rapport à 2013 (tempête en juillet) explique la hausse du coût à la tonne sur cette année.

Prix de vente au réseau de chauffage urbain du MWh de chaleur fournie par l'U.V.E.	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
	37,70 €	38,00 €	38,50 €	0,8 %

Le prix de vente de la chaleur reste largement en deçà du prix du gaz.

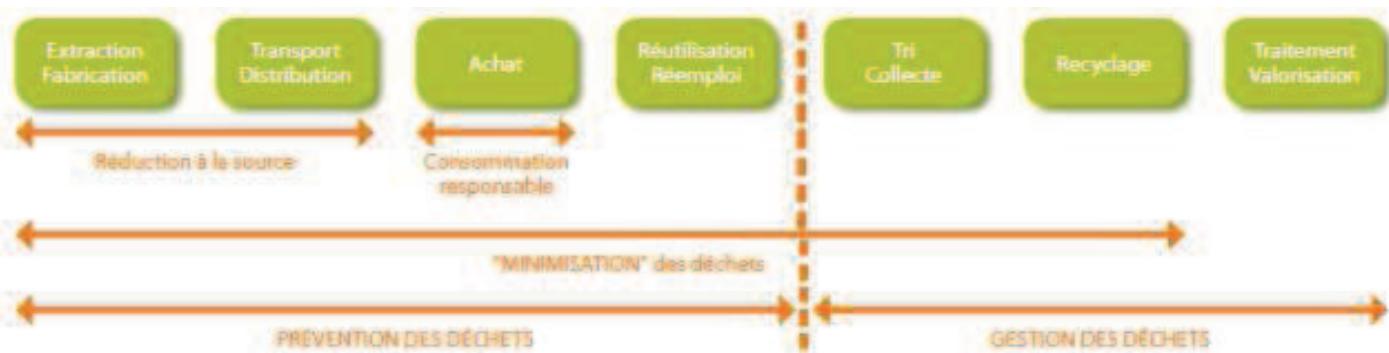
III. Programme de Prévention et de Réduction des Déchets (reprise pour mémoire des articles n° 1 à 4)

Grand Poitiers s'est engagé fin 2009 dans l'un des premiers programmes de réduction des déchets avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'objectif est de faire de la prévention la priorité pour les cinq ans à venir (2010 à 2014) et de **réduire de 7 % la production de déchets sur le territoire, soit 3 200 tonnes (24 kg/habitant)**.

1. La prévention, qu'est-ce que c'est ?

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

La pratique du compostage à domicile, le réemploi des biens, la sélection de produits réutilisables et moins emballés sont autant de gestes de prévention.



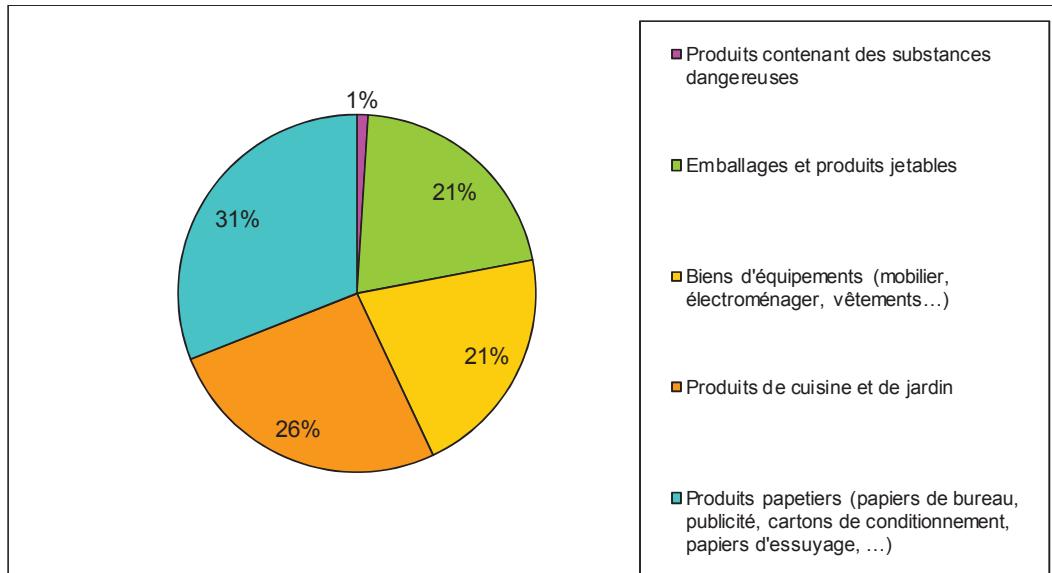
2. La prévention des déchets : une volonté européenne et nationale

La directive européenne sur les déchets de 2008 a donné **priorité à la prévention** sur les autres modes de traitement (prévention, réemploi/réutilisation, recyclage, valorisation énergétique, élimination).

Le Grenelle de l'Environnement lance le Plan national de prévention, transpose la directive en droit français et oblige les collectivités à mettre en place des programmes de prévention des déchets avant le 31 décembre 2012.

3. La répartition de la production de déchets par gisements

Chaque habitant de Grand Poitiers produit chaque année 470 kg de déchets (ordures ménagères, déchets triés et déchetteries). Les objectifs de réduction de 3 200 tonnes se trouvent dans ces familles de produits car leur usage, leur consommation contribuent à la production de la majorité de nos déchets.



L'année 2010, dédiée au diagnostic du territoire, a permis de mettre en évidence des gisements d'évitement de déchets ainsi que les cibles prioritaires.

Le diagnostic effectué a permis de mettre en évidence certains gisements d'évitement comme les déchets compostables qui représentent 1/3 de nos déchets, les déchets de papier générés par l'activité très tertiaire du territoire, les déchets de biens d'équipement en constante augmentation, etc ... Ce diagnostic a permis de déterminer les cibles prioritaires et les partenaires à associer qui peuvent participer à la définition du programme d'actions pour les 4 années à venir.

4. Construction du programme d'actions

Une phase de concertation, a été lancée en 2011, et à laquelle ont été conviés collectivités, administrations, acteurs économiques, associatifs... avec pour objectif d'**identifier les actions à mettre en œuvre**.

Sensibilisation du public à la prévention, afin d'orienter les citoyens, les collectivités et les entreprises vers des comportements qui limitent ou évitent la production de déchets ;

- Mise en œuvre d'**actions éco-exemplaires** des collectivités et des administrations ;
- **Promotion du compostage domestique**, développée depuis 2006 dans l'habitat pavillonnaire, sera poursuivie en axant également sur l'habitat vertical ;
- **Promotion du secteur du réemploi et de la réparation**

5. Les actions lancées et les premiers résultats

Les résultats à fin 2014 : - 3200 tonnes d'ordures ménagères et assimilés

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

FICHE SYNTHETIQUE DU PROGRAMME		RESULTATS déc. 2014		Objectifs
Actions	Commentaire	Qualitatif	Quantitatif	Objectifs
Sensibilisation à l'éco-consommation et au gaspillage alimentaire				
Sensibilisation des ménages à la consommation pauvre en déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	Animations GMS, SERD, événementiels,... Stand itinérant pour sensibiliser aux gestes de la réduction des déchets, chariot mini-maxi déchets,...	91 animations 3 293 participants		
Sensibilisation des scolaires à la consommation pauvre en déchets	Animation dans les écoles, création d'outils pédagogique. Organisation de pique-nique zéro déchets.	119 interventions 1 926 participants		310
Réduction des déchets des manifestations sportives et culturelles	Fiche conseils à diffuser aux associations et relais (communes, réseaux associatifs, service des sports) + aide à l'achat de gobelets réutilisables, gourdes... Action cendriers de poche	3 500 cendriers distribués 315 gobelets et 550 gourdes réutilisables mis à disposition du PB86 24 050 fiches pratiques distribuées		310
Campagne de communication	Affiches, presse, spot radio, guides	70 000 foyers touchés		
Promotion du compostage et du jardinage pauvre en déchets				
Développement du compostage individuel		10% de compostants supplémentaires	760	760
Développement du compostage collectif		23 points de compostage collectif	90	234
Compostage autonome de la restauration collective	Opérations de compostage des cantines scolaires et les cantines professionnelles.	5 cantines : Migné, Montamisé, Tony Lainé, Charles Perrault et Mignaloux	100	80
Promotion du jardinage pauvre en déchets	Mise en place d'un service de broyage des déchets verts gratuit. Sensibilisation aux pratiques de jardinage alternatives.		500	570
Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective				
Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	Programme éducatif à destination des élèves du cycle 3. Formation des enseignants Formation des personnels de cantine Relais de l'action auprès des parents d'élèves	48 agents accompagnés 22 classes participantes, soit 502 élèves	81	70
Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants d'administrations/entreprises	En projet. Test d'une méthodologie d'accompagnement individuel au niveau de la cantine scolaire de Mignaloux			
Réduction des imprimés non sollicités (publicité)				
Diffusion du Stop-Pub	15 600 autocollants distribués	24% de stop pub supp. (par rapport données ADEME 2011 soit 8%)	553	350
Réduction des déchets des entreprises				
Accompagnement des administrations (+ enseignement) dans leur actions de réduction	Groupe de travail Formation à la prévention Accompagnement/suivi des actions Marché avec un BE pour accompagnement année 2 et 3.	20 administrations engagées	50	50
Accompagnement des entreprises du privé (PACTE)	PACTE	17 entreprises engagées	110	150
Actions avec les commerces de proximité à la prévention	Charte d'engagement "Vos artisans et commerçants réduisent leurs déchets" puis label.	15 commerçants engagés		
Collecte des textiles				
Mise en place de bornes en AV	Installation de bornes de collecte TLC Conventionnement Eco-TLC	70 bornes installées	676	360
Promotion du réemploi et de la réparation				
Création d'une ressourcerie à partir du gisement des déchetteries	Projet en lien avec l'ESS du territoire			300
Promotion du réemploi et de la réparation (donner de la visibilité au secteur)	Annuaire local du réemploi et de la réparation en ligne	185 enseignes répertoriées (spécialisées dans le réemploi, la réparation, la location et le don) 1500 fiches pratiques distribuées		
Développement de la reprise "un pour un"	Tournée des dééteingués, action avec les Club sportifs, recycling party, concert D3E	Concert D3E en partenariat avec ERP : 122 D3E récupérés	5	
Produits contenant des substances dangereuses				
Prévention qualitative	Fiche conseil sur les produits toxiques. Sensibilisation lors des stands d'animation. Action Poubelle de poche	23 animations réalisées 2500 fiches pratiques distribuées		
Promotion du jardinage au naturel	Animations jardinage/compostage Site de démonstration à Vouneuil sous Biard	104 animations réalisées		
		TOTAL	3235 T	3 234 T

6. Zoom sur quelques actions

6.1. Le compostage : individuel, collectif, en pavillon

Pour dynamiser cette opération, le système d'aide à l'équipement a été simplifié en 2009 en passant à une aide directe à l'acquisition (en 2014, 56 subventions ont été allouées).

En 2014, on comptabilise 8 nouvelles opérations de compostage collectif : 6 portées par les bailleurs sociaux, 2 d'initiative privée et un nouveau jardin collectif soit un total de 24 sites en fonctionnement en 2014. Plus d'une dizaine de sites sont en projet pour l'année 2015.



La collectivité accompagne également le compostage des déchets de restauration collective dans les écoles, dans les entreprises et les établissements publics : 3 nouveaux diagnostics biodéchets ont été réalisés en 2014. Ces diagnostics permettent d'obtenir une meilleure visibilité des gisements, de se situer par rapport à l'obligation réglementaire de valorisation des biodéchets et de connaître les solutions techniques de valorisation adaptées à chaque structure.

Par ailleurs, un travail conjoint entre les services Espaces Verts, Restauration Collective, Education et Déchets-Propreté a permis d'initier une démarche de déploiement du compostage dans les cantines des 45 écoles de Poitiers. Cette initiative a démarré début 2014 avec l'équipement de la cantine scolaire de l'école Charles Perrault.

En 2013, Grand Poitiers avait intégré une nouvelle action d'accompagnement des projets de compostage pédagogiques dans son dispositif de promotion du compostage. Ces projets, dont la vocation première était pédagogique, ont donné lieu, dans 6 structures en 2014, à l'installation d'aires de compostage collectif ou autonome en établissement (cantines, épiceries sociales).

Enfin, afin de répondre aux demandes de plusieurs classes, un nouvel atelier pédagogique sur le compostage avait été créé courant de l'année scolaire 2013-2014. Pour rappel, cet atelier, animé par l'ambassadrice prévention du service Déchets-Propreté de Grand Poitiers, s'adapte à toutes les tranches d'âges et a pour objectifs de : Bien maîtriser le principe du tri des déchets ; Comprendre le fonctionnement et les étapes du cycle de vie de la matière ; Identifier les enjeux du compostage ; Savoir reconnaître les déchets « compostables » ; Découvrir les différentes pratiques du compostage. De nombreuses écoles ont sollicité cette animation pour l'année scolaire 2014-2015.

6.2. Le PACTE (Programme d'Accompagnement Collectif Territorial des Entreprises)

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers poursuit son action à destination des entreprises en lançant une deuxième édition du Programme d'Accompagnement Collectif Territorial des Entreprises à la Prévention des Déchets.



En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, le Pôle des Eco-Industries Poitou Charentes et le Conseil Général, cette démarche vise à travailler avec les acteurs économiques sur les deux principaux objectifs du programme : réduire de 7% un gisement au moins et augmenter le taux de valorisation de 15%.

En 2013, un deuxième groupe de 9 entreprises implantées sur l'agglomération a été constitué, issus de tous les secteurs d'activités. Le bilan a été réalisé en octobre 2014 : 65 actions ont été engagées, qui représentent plus de 40 tonnes de déchets évités par entreprise et une réduction des coûts de traitement allant jusqu'à 25%.

Fort de ces résultats, un troisième groupe a été constitué pour travailler sur l'année 2014/2015. Pour cette troisième session, ce sont 10 entreprises qui se sont engagées dans la démarche. Ces entreprises participeront à différents modules collectifs et individuels s'étalant sur 7 demi-journées.

6.3. Sensibilisation à l'éco-consommation et au gaspillage alimentaire

⇒ Actions auprès du Grand Public

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers a signé fin 2012 une convention de trois ans (2013-2016) avec deux associations d'éducation à l'environnement. Dans le cadre de cet accord, les deux associations s'invitent à divers événements sur le territoire de Grand Poitiers afin d'aller à la rencontre du Grand Public et de sensibiliser aux gestes de la prévention. Compostage, gaspillage alimentaire, prévention et réduction des déchets, qualité de l'eau, consommation,... Autant de sujets abordés au travers d'expositions, d'ateliers pédagogiques ou de jeux. En 2014, ce sont ainsi plus de 1000 personnes qui ont été sensibilisées (stable par rapport à 2013) sur un total de 26 stands.



La nouveauté 2014 : dans une logique continue d'amélioration, les deux associations ont adapté leurs formats d'interventions. Selon le contexte concerné et le public visé, 4 formats d'interventions sont désormais proposés : stand fixe, stand itinérant, atelier, formation.

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

En 2013, les interventions s'étaient essentiellement limitées à des stands fixes. En 2014, un stand itinérant a été réalisé à l'occasion du défi-interentreprises de St Cyr. Des formations ont également été proposées (prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire) à destination de jeunes bénévoles et services civiques. L'objectif de ces formations était avant tout qualitatif : inculquer des gestes concrets de prévention des déchets à des étudiants et former des acteurs-relais de terrain.

⇒ La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue un des principaux gisements en matière de réduction de déchets.

Une convention a été signée entre la collectivité et la Direction Académique de la Vienne pour la mise en œuvre d'un dispositif éducatif sur la période 2012-2015. Ce dispositif vise à engager des actions pour, d'une part, sensibiliser les scolaires et, d'autre part, mener un travail avec les personnels des cantines.

Ce dispositif est réalisé en partenariat avec les associations de l'éducation à l'environnement.

Sur l'année scolaire 2013-2014, le dispositif a permis d'accompagner 18 agents de la restauration scolaire, d'intervenir auprès de 13 classes et de toucher ainsi 303 élèves sur l'ensemble du territoire.

Sur cette année scolaire 2014-2015 en cours, 19 classes participent au dispositif, soit un total de 494 élèves.



Grand Poitiers, dans le cadre de son programme de prévention des déchets souhaite lutter contre le gaspillage alimentaire et engager des actions pour, d'une part, sensibiliser les publics et, d'autre part, mener un travail avec les personnels des cantines.

Une convention a été signée entre la collectivité et le rectorat de l'académie de Poitiers-DSSEN de la Vienne pour la mise en œuvre d'un dispositif éducatif sur la période 2012-2015.

IV. ANNEXES

UVE de Grand Poitiers - rejets atmosphériques

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, l'exploitant a fait réaliser cette année 2 contrôles réglementaires des rejets atmosphériques :

Paramètres	seuils 30 min/jour	Unités	23-avril	23-avril	08-août	08-août	28-oct	28-oct
corrections à			11% O2	11% O2	11% O2	11% O2	11% O2	11% O2
Fours	-	-	A	B	A	B	A	B
Débit (gaz sec)	-	Nm ³ /h	18200	20200	19100	18100	22400	20200
Vitesse	> 12	m/s	14.1	15.6	15	15.4	17.4	16.2
Poussières	10/30	mg/Nm ³	9.1	6.7			3.4	53
HCl	10/60	mg/Nm ³	9.5	12	4.6	8.5	11.4**	13.7***
SO₂	50/200	mg/Nm ³	2.1	2.5			1.3	2
HF	1/4	mg/Nm ³	0.21	0.21			0.31	0.28
Hg	0.05	mg/Nm ³	0.0064	0.0108			0.0048	0.0078
As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	5	mg/Nm ³	0.0821	0.0653			0.0458	0.1075
Cd + Ti	0.05	mg/Nm ³	0.0054	0.0062			0.0038	0.0061
COVT	10	mg/Nm ³	0.9	0.3			4.1	3.9
CO	50/150	mg/Nm ³	9.6	12.7			25.9	6.7
H₂O	-	%	11.8	14.6	12.1	15.7	13.2	7.8
O₂	-	%	15.6	15	15.7	15.7	15.6	15
CO₂	-	%	5.4	5.38	5.04	6.41	4.3	4.51
Dioxines	0.1	ng/Nm ³	0.035	0.011			0.03	0.024
humidité	-	%	11.8	14.6	12.1	15.7	13.2	7.8
NH₃	30/60	mg/Nm ³	1.6	0.5			10.4	0.6
Nox	200/400	mg/Nm ³	non déterminé*	non déterminé*	138	148	171	207**

* suite à une erreur de prélèvement du prestataire l'analyse n'a pu être faite il a donc fallu programme une mesure complémentaire.

** compte tenu des incertitudes des mesures ces résultats sont dans la limite mais seront tout de même remesurés

*** les résultats des mesures des trois prélèvements de 1 h restent inférieurs aux Valeurs Limites à l'Emission 1/2h

Ces résultats sont au-dessus de la limite et ont été complétés par une nouvelle mesure effectuée les 16 et 17 février 2015 (conforme) :

Poussières : 2,0 mg/Nm³

HCl = 7,1mg/Nm³

Ces résultats sont conformes aux limites réglementaires

UVE de Grand Poitiers - rejets aqueux

Conformément à l'arrêté préfectoral, l'exploitant a fait réaliser 2 contrôles des rejets aqueux :

Paramètres	Arrêté d'exploitation	Règlement d'assainissement	Analyse échantillon d'août 14	Contrôle inopiné du 03/11/14
Ph	Entre 5,5 et 8,5	Entre 5,5 et 8,5	7,4	7,3
Température	< 30 °C	< 30 °C	< 30 °C	16 °C
Mercure	0,03 mg/l	0,05 mg/l	<0,5 µg/l	<0,5 µg/l
Cadmium	0,05 mg/l	0,2 mg/l	< 0,002 mg/l	< 0,002 mg/l
Thallium	0,05 mg/l	-	< 0,002 mg/l	< 0,02 mg/l
Arsenic	0,1 mg/l	1 mg/l	< 0,004 mg/l	< 0,005 mg/l
Plomb	0,2 mg/l	0,5 mg/l	< 0,002 mg/l	< 0,01 mg/l
Chrome	0,5 mg/l	0,5 mg/l	< 0,005 mg/l	< 0,005 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l	0,5 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,05 mg/l
Nickel	0,5 mg/l	0,5 mg/l	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l
Fluorures	15 mg/l	15 mg/l	< 0,5 mg/lF-	< 0,1 mg/lF-
Cynaures	0,1 mg/l	0,1 mg/l	< 0,05 mg/lCN-	< 0,01 mg/lCN-
Hydrocarbures totaux	5 mg/l	10 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,25 mg/l
AOX	5 mg/l	1 mg/l	0,02 mg/lCl	< 0,05 mg/lCl
Dioxynes et furanes	0,3 ng/l	-	0,0002 ng/l ITEQ	
DCO	-	2000 mg/l	< 30 mg/l	< 30 mg/l
COT			2,9 mg/l	3,6 mg/l
MEST	-	600 mg/l	2,2 mg/l	< 2 mg/l
Fer	-		0,137 mg/l	Non mesuré
Zinc	-		0,04 mg/l	0,032 mg/l

Les résultats des analyses des rejets aqueux montrent que les limites réglementaires sont respectées.